

## Petit journal de la police de la ville

### *Police secours*

#### **Il ne faut pas sous estimer les conséquences d'un accident !**

*Une simple inattention et hop c'est la collision avec l'arrière du véhicule qui précède. Les conducteurs décident de s'arranger sur place. Tout à coup, un des conducteurs se sent mal et une ambulance est demandée sur les lieux. Etat de choc, transport à l'hôpital.*



#### ***Résoudre un problème en se parlant, c'est possible et c'est même important.***

*Un déménagement c'est très stressant et il est naturel d'en oublier l'heure. C'est ce qui est arrivé à cette personne qui préparait son déménagement et qui dans la soirée a vu arriver la police au lieu des déménageurs. Nos services ont été appelés sur place par un voisin incommodé. Les deux parties se sont expliquées et tout est rentré dans l'ordre.*

#### ***Ce n'est pas possible, j'étais à l'étranger !***

*Voici la réponse qu'a donnée la propriétaire d'un véhicule, lorsqu'elle a reçu une contravention pour excès de vitesse dans notre ville. Après les vérifications d'usage, il était exact que la détentrice était à l'étranger, mais qui conduisait sa voiture alors ? C'était la personne dite « de confiance » à qui les clés de la maison avaient été remises et qui en a profité pour utiliser le véhicule de Madame. De plus, la personne en question ne disposait pas de permis de conduire.*

## ***L'honnêteté gagnante !***

*Cette dame a oublié son sac à un arrêt de bus et malgré les recherches le sac n'a pas été retrouvé. Dans ce cadre le sort du sac en question peut se résumer de la manière suivante : Une pièce de légitimation est retrouvée dans le sac et la dame en question reçoit un coup de fil l'informant que le sac a été retrouvé ou la personne qui a retrouvé le sac le rapporte à la police auprès du service des objets trouvés. Il est aussi possible, que le sac soit rapidement fouillé et que l'argent soit subtilisé et on se débarrasse du sac dans la première poubelle venue. Il est aussi possible, que l'on recherche les cartes bancaires et que l'on fouille le sac à la recherche des codes.*

**Conseils : Il ne faut jamais laisser ses codes dans un sac, sur un papier ou dans un carnet. Lorsque la disparition a été constatée, il faut immédiatement aviser sa banque pour qu'elle bloque la carte bancaire.**

**Il ne faut jamais donner ses codes bancaires par téléphone.**

**Par la suite, on avisera la police.**

*Mais, il y a des gens honnêtes et c'est la grande majorité. En effet, après avoir procédé à un retrait de plusieurs centaines de francs en billets, cet homme a pris le bus. Pas de chance, à ce moment il a perdu l'argent qui est tombé en liasse sur la route. Là, une personne a ramassé l'argent et l'a apporté immédiatement au poste de police. Tout est rentré dans l'ordre et l'honnêteté a eu le dessus.*

## ***Le service administratif et judiciaire***

### ***C'est quoi une appropriation illégitime ?***

***Il faut savoir que le service a traité passablement de plaintes pour ce genre de vol. L'appropriation illégitime est considérée comme un vol, laquelle fait partie de la famille des infractions contre le patrimoine. Le terme patrimoine, désigne un bien appartenant à une personne.***

*Tout d'abord, regardons ce que le code pénal nous dit au sujet de l'appropriation illégitime, art. 137 CPS:*

- 1. Celui qui, pour se procurer ou procurer à un tiers un enrichissement illégitime, se sera approprié une chose mobilière appartenant à autrui sera puni de l'emprisonnement ou de l'amende, en tant que les conditions prévues aux art. 138 à 140 ne seront pas réalisées.*
- 1. Si l'auteur a trouvé la chose ou si celle-ci est tombée en son pouvoir indépendamment de sa volonté, s'il a agi sans dessein d'enrichissement ou si l'acte a été commis au préjudice des proches ou des familiers, l'infraction ne sera poursuivie que sur plainte.*

*Pour illustrer cet article nous allons vous proposer un cas réel, lequel devrait vous permettre de mieux comprendre l'article 137 du code pénal suisse :*

*M. X, qui est âgé d'une cinquantaine d'années, décide de se rendre en ville de Neuchâtel, afin d'aller rechercher un disque dur qu'il avait déposé quelques jours auparavant dans un commerce, ceci afin qu'il soit réparé. Après avoir récupéré son bien, M. X décide de se rendre à la banque, afin de retirer de l'argent à un bancomat. Sur place, il dépose son disque dur sur l'appareil et commence à effectuer les démarches pour retirer de l'argent. Une fois terminé, M. X quitte la banque sans son bien.*

*Quelques minutes plus tard, M. X constate qu'il a oublié son disque dur à la banque. De ce fait, il se rend à nouveau à la banque pour récupérer son objet. Arrivé à l'intérieur, il constate que son disque dur a disparu. Dès lors, M. X décide de venir à la police pour porter plainte pour le vol de son disque dur.*

*Le point positif de cette affaire, c'est que notre service a, durant son enquête, retrouvé l'auteur et restitué le disque dur à son propriétaire.*

## ***La brigade urbaine***

### ***Le flair, les yeux et les oreilles !***

*A la suite d'une enquête de proximité, les agents de la brigade urbaine se sont rendus dans l'appartement d'un résident de la zone piétonne, afin d'effectuer une perquisition dans le milieu des stupéfiants.*

*De cette dernière, il a été découvert trois personnes, ainsi que plus de 200 gr d'herbe à fumer, ainsi que des marchandises et gadgets servant à la vente et à la consommation de drogue douce et dure. Des auditions, il ressort qu'une personne sera dénoncée pour la consommation de drogue dure, une autre pour le trafic d'herbe à fumer. Quant à la troisième personne, il s'avère qu'elle était recherchée par la police cantonale valaisanne pour diverses infractions aux patrimoines.*

### ***Les membres de la brigade en cours CNV !***

*Afin d'être plus proche, de mieux servir et comprendre ses clients et partenaires, ainsi que répondre aux questions et éventuels reproches des concitoyens un peu plus virulents, la moitié des membres de la brigade ont participé au 2<sup>ème</sup> module de la "Communication non violente". Quant à l'autre moitié, elle participera audit cours au mois de novembre.*

## ***Interpellation houleuse pour un excellent résultat !***

***Suite à un appel d'une commerçante du centre ville pour une tentative de vol à l'étalage, deux agents de la brigade urbaine se rendent sur les lieux du méfait et interpellent trois adolescents. Après quelques discussions et malgré toute la diplomatie des policiers, les auteurs du larcin s'en sont pris physiquement aux représentants des forces de l'ordre, les ont menacé et insulté. Les intervenants, renforcés par une patrouille de la police de la ville, ont maîtrisé leurs agresseurs et les ont conduit au poste de gendarmerie de Neuchâtel, pour être auditionné.***

***Des actes d'enquêtes, il ressort que les trois comparses ont avoué être les auteurs de plusieurs cambriolages. A relever que lors d'une perquisition au domicile d'un auteur, il a été découvert un fusil d'assaut de l'armée suisse, lequel avait été également dérobé.***

## **PREVENTION**

### ***Le coup de la bousculade, comment ça marche ?***

***Les trois voleurs attendent que le tram ou le bus soit bondé. Ils choisissent une victime près de la porte en faisant comme s'ils ne se connaissaient pas. Puis ils l'entourent discrètement. Un sur chaque flanc pour protéger des regards le voleur principal qui s'approche par derrière. C'est ce dernier qui va agir et fouiller les poches de la proie qui a été totalement isolée. A chaque petit ralentissement du tram, le groupe bouscule la personne afin que le pickpocket en chef puisse palper les poches de la victime sans se faire repérer. Une fois que le porte-monnaie a été subtilisé, le voleur sort immédiatement à l'ouverture des portes tandis que les deux complices restent dans le tram. L'objectif est de défendre les arrières au cas où la personne lésée se rendrait compte du délit. Ce n'est qu'à l'arrêt suivant que le trio va se reformer.***

